



## II - Mon droit à la formation

### ● Droit Individuel à la Formation (DIF)

Ce droit vous permet d'acquérir, chaque année, un crédit de 20 heures de formation minimum, cumulable sur 6 ans, jusqu'à un plafond de 120 heures.

**Conditions : avoir effectué au moins 4 mois sous CDD au cours des 12 derniers mois**, votre compte d'heures est calculé au prorata du temps travaillé et financé par l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA de votre dernier employeur)

### ● Congé individuel de formation (CIF - CDD)

Pour bénéficier de ce congé, vous devez justifier de :

- **24 mois** consécutifs ou non, en qualité de salarié du secteur privé, quelle qu'ait été la nature des contrats successifs, au cours des 5 dernières années, **dont 4 mois**, consécutifs ou non, **sous CDD, au cours des 12 derniers mois**

Ou

- 6 mois (consécutifs ou non) sous CDD au cours **des 22 mois** précédant la fin de votre dernier contrat.

#### Procédure :

Lors de la conclusion de votre CDD, l'employeur doit vous remettre un bordereau individuel d'accès à la formation (BIAF). Il indique vos droits ouverts en matière de formation et les coordonnées de l'organisme auquel vous devez vous adresser pour déposer votre demande.

Vous disposez d'un délai de 12 mois à compter de la fin de votre CDD pour partir en formation.

La formation choisie peut être complètement étrangère à votre profession initiale.

Je me pose les bonnes questions.  
Je n'attends pas la fin de mon CDD pour entamer une démarche.



## III - Mon projet

### ● La mise en œuvre d'une formation peut prendre du temps, de 6 à 12 mois selon la formation que vous choisirez.

Faites le point sur votre situation professionnelle et personnelle.

⇒ Pourquoi ai-je besoin d'une formation ? Me qualifier, me spécialiser dans ma profession, trouver un complément d'activité, changer d'activité ?

⇒ Quelle formation ? Quelle durée ?

⇒ Quels sont mes objectifs ?

⇒ Quelle rémunération pendant la formation ?

⇒ Quel financement ?

**Faites-vous accompagner pour vous aider à construire votre projet, vous informer sur les différents dispositifs, sur vos droits, la réglementation et le financement. Qui me renseigne ?**

↗ J'ai moins de 26 ans : la Mission Locale du Périgord Noir - ☎ 05 53 31 56 00 Sarlat

↗ Je suis demandeur d'emploi : ANPE ☎ 0811 550 100 et ASSEDIC ☎ 39 49

↗ Je suis saisonnier en saison ou en intersaison : l'espace Saisonniers de la MDE

▶ N°Vert 0 800 800 379

## IV - Des pistes... pour choisir sa formation

### ● N'hésitez pas à vous informer sur les formations mises en place en Périgord Noir ou ailleurs

*Des exemples (liste non exhaustive) fin 2008 :*

- Stages de formation Assedic (métiers de l'automobile, métiers du bricolage ...)

- A partir de septembre pour acquérir un Certificat de Prévention et de Sécurité à Bergerac.

- De sept à déc. pour obtenir le titre professionnel d'Agent[e] de propreté et d'hygiène à Périgueux.

- Les parcours professionnalisant cuisine à Sarlat.

● Bilan de compétences : il vous permet de faire le point sur vos compétences professionnelles et personnelles et de dégager vos aptitudes et vos motivations afin de définir une nouvelle orientation.

● Validation des acquis de l'expérience (VAE) pour valider son savoir-faire.

Si vous avez 3 années d'expérience professionnelle, vous pouvez faire reconnaître vos compétences par un diplôme, un titre ou une qualification professionnelle.

● Congés Bilan et VAE : voir le CIBC